

Cahier de positions

Positions adoptées en Assemblée Générale

Association des étudiants en orthophonie et audiologie (A.D.É.O.A.)

Université de Montréal

Mise à jour : 15 avril 2026

Positions adoptées par les membres de l'A.D.É.O.A. **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**

1. ENSEIGNEMENT **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 1.1. Qualité de l'enseignement **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
2. RECHERCHE ET FINANCEMENT **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 2.1. Financement de la recherche **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
3. STRUCTURES DES PROGRAMMES .. **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 3.1. Refonte des programmes en orthophonie et audiologie .. **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
4. AUTRES AFFAIRES ACADÉMIQUES .. **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 4.1. Rayonnement de l'ADÉOA **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 4.2. Étudiant.e.s étranger.ère.s..... **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 4.3. Rémunération des stages **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
5. ACCÈS À L'ÉDUCATION **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 5.1. Modification du système scolaire québécois... **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 5.2. Frais de scolarité..... **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
6. SITUATION LINGUISTIQUE AU QUÉBEC **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 6.1. Langue française dans les cours **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
7. CONTRIBUTION ÉTUDIANTE **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 7.1. Cotisations des étudiant.e.s de l'ADÉOA..... **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
8. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES..... **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 8.1. Coût de l'éducation supérieure **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 8.2. Mesures pour financer les Universités **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
9. IMPLICATION SOCIALE **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 9.1. Éducation de la population..... **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 9.2. Accessibilité aux services de santé ... **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 9.3. Accès à l'information **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 9.4. Coupures et Austérité **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 9.5. Conditions de travail **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 9.6. Égalité et équité des genres **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 9.7. Communautés marginalisées **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 9.8. Premiers peuples (Inuits, Premières Nations et Métis).... **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 9.9. Accès aux produits hygiéniques **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**

- 9.10. Conflits armés..... **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
- 9.11. Crise du logement **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
- 9.12. Environnement **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
- 10. MOBILISATION ÉTUDIANTE..... **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 10.1. Parc immobilier de l'Université de Montréal **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 10.2. Accès aux services / FAÉCUM..... **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 10.3. Regroupement étudiants **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
- 11. GOUVERNANCE..... **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
- 12. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....**Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 12.1. Urgence climatique..... **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 12.2. Investissements gouvernementaux **Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
 - 12.3. Énergies fossile et désinvestissement de l'UdeM**Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**
- 13. Nouvelles positions à faire entériner en AG**Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.**

Positions adoptées par les membres de l'A.D.É.O.A.

1. ENSEIGNEMENT

1.1. Qualité de l'enseignement

- 1.1.1. Considérant leur importance au niveau de la qualité de l'enseignement, que l'ADÉOA exige que les budgets alloués aux chargé(e)s de cours, aux chargé(e) d'enseignement clinique et aux auxiliaires d'enseignement soient maintenus à l'École d'Orthophonie et d'Audiologie et dans l'ensemble de l'Université.

Adoptée : 14-10-2014

2. RECHERCHE ET FINANCEMENT

2.1. Financement de la recherche

- 2.1.1. En faveur d'une bonification des subventions gouvernementales en recherche.

Adoptée : 23-01-2013

2.2. Méthodes de recherche

- 2.2.1. Que l'ADÉOA reconnaisse la richesse des méthodes de recherche alternative (ex: slow-science) et en soutienne les initiatives.

Adoptée : 15-04-2025

3. STRUCTURES DES PROGRAMMES

3.1. Refonte des programmes en orthophonie et audiologie

- 3.1.1. Que les représentants de l'ADÉOA participent aux discussions et à la prise de décisions concernant l'avenir des programmes en orthophonie et en audiologie de l'Université de Montréal

Adoptée : 23-01-2013

- 3.1.2. Que les représentants de l'ADÉOA participent aux discussions et à la prise de décisions concernant l'avenir des programmes en orthophonie et en audiologie de l'Université de Montréal

Adoptée : 23-01-2013

- 3.1.3. Que l'ADÉOA construise un comité, composé d'au moins un membre de chaque cohorte, qui va se pencher sur la question de refonte pour leur programme et qui proposera des recommandations à la première AG de l'année.

Adoptée : 02-04-2014

- 3.1.4. Que la formule de cours sous forme de séminaire soit maintenue à la maîtrise.

Adoptée : 02-04-2014

- 3.1.5. Que le nombre d'heures de stage et de milieux visités dans la refonte de programme soit égal ou supérieur au nombre d'heures de stage que nous avons présentement dans la totalité du programme.

Adoptée : 02-04-2014

- 3.1.6. Que l'ADÉOA demande à ce que des options qui comprennent de conserver un baccalauréat en orthophonie soient examinées par l'École d'orthophonie et d'audiologie.

Adoptée : 14-10-2014

- 3.1.7. Que l'ADÉOA demande à ce que des options qui comprennent de remplacer le baccalauréat en orthophonie par un programme de majeure qui regrouperait les préalables pour accéder à la maîtrise soient examinées par l'École d'Orthophonie et Audiologie.

Adoptée : 14-10-2014

- 3.1.8. Que l'ADÉOA défende que dans le nouveau programme les heures de stage soient équivalentes ou supérieures à la formation présente.

Adoptée : 14-10-2014

- 3.1.9. Que l'ADÉOA défende que dans le nouveau programme le nombre de milieux de stage et de populations soit équivalent ou supérieur à la formation présente.

Adoptée : 14-10-2014

- 3.1.10. Que l'ADÉOA défende que dans le nouveau programme, l'étude des différentes populations et problématiques soit équivalente ou supérieure en diversité (bégaiement, bredouillement, trouble de la voix, aphasie, démence, déficience intellectuelle, autisme, etc.), en qualité et en profondeur.

Adoptée : 14-10-2014

- 3.1.11. Que l'ADÉOA défende que dans le nouveau programme, minimalement une année prenne la forme de séminaire.

Adoptée : 14-10-2014

- 3.1.12. Que l'ADÉOA défende que dans le nouveau programme, la formation reçue par rapport à la recherche soit conservée et même améliorée au plan de qualité.

Adoptée : 14-10-2014

- 3.1.13. Que l'ADÉOA se positionne en faveur que les notions de Counseling à la maîtrise soit adapté à la réalité clinique des orthophonistes et des audiologistes.

Adoptée : 07-11-2014

4. AUTRES AFFAIRES ACADÉMIQUES

4.1. Rayonnement de l'ADÉOA

- 4.1.1. En faveur d'une participation des étudiants au Sommet sur l'enseignement supérieur

Adoptée : 23-01-2013

4.2. Étudiant.e.s étranger.ère.s

- 4.2.1. Que l'ADÉOA appuie la FAÉCUM dans ses actions pour défendre la communauté étudiante en ce qui a trait au Programme pour l'expérience québécoise.

Adoptée : 13-11-2019

- 4.2.2. Que l'ADÉOA soutienne la FAÉCUM dans ses actions pour demander le retour du programme pour l'expérience québécoise (PEQ) ou la création de tout autre programme facilitant l'intégration des personnes étudiantes internationales.

Adoptée : 15-04-2026

4.3. *Rémunération des stages*

- 4.3.1. Que l'ADÉOA soutienne et prenne action pour la rémunération des stages en audiologie et en orthophonie.

Adoptée : 23-10-2023

5. ACCÈS À L'ÉDUCATION

5.1. *Modification du système scolaire québécois*

- 5.1.1. En faveur d'une participation des étudiants aux consultations, aux discussions futures concernant l'éducation au Québec

Adoptée : 23-01-2013

- 5.1.2. En défaveur de l'abolition des CEGEP.

Adoptée : 23-01-2013

5.2. *Frais de scolarité*

- 5.2.1. En faveur du gel des frais de scolarité.

Adoptée : 23-01-2013

- 5.2.2. En faveur d'une indexation des frais de scolarité au coût de la vie.

Adoptée : 23-01-2013

6. SITUATION LINGUISTIQUE AU QUÉBEC

6.1. *Langue française dans les cours*

- 6.1.1. En faveur que l'association travaille à la promotion de la qualité de la langue française dans les cours.

Adoptée : 23-01-2013

6.2. *Écriture inclusive*

- 6.2.1. Que l'ADÉOA utilise l'écriture inclusive dans ses communications (courriel, médias sociaux etc.).

Adoptée : 15-04-2026

7. CONTRIBUTION ÉTUDIANTE

7.1. *Cotisations des étudiant.e.s de l'ADÉOA*

- 7.1.1. Que les cotisations étudiantes augmentent à 20\$ à partir de l'hiver 2020.

Adoptée : 04-10-2019

8. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

8.1. Coût de l'éducation supérieure

- 8.1.1. En faveur du maintien de l'aide financière aux études.

Adoptée : 23-01-2013

- 8.1.2. En faveur d'une bonification de l'aide financière aux études.

Adoptée : 23-01-2013

- 8.1.3. En faveur d'une indexation des frais de scolarité au coût de la vie.

Adoptée : 23-01-2013

- 8.1.4. En faveur du remboursement proportionnel au revenu.

Adoptée : 23-01-2013

- 8.1.5. Que l'ADÉOA et la FAÉCUM s'engagent à défendre auprès de l'Université de Montréal, des autres universités du Québec et du gouvernement du Québec, une baisse des frais de scolarité en contexte exceptionnel comme celui de la pandémie de la COVID-19, notamment en annulant les frais liés aux services abolis en raison de la COVID-19, et d'une rétroaction financière effective depuis la session d'hiver 2020.

Adoptée : 02-02-2021

8.2. Mesures pour financer les Universités

- 8.2.1. En faveur d'une taxe ou d'un impôt supplémentaire proportionnel au revenu de l'entreprise pour financer les universités.

Adoptée : 23-01-2013

9. IMPLICATION SOCIALE

9.1. Éducation de la population

- 9.1.1. En faveur des programmes d'éveil à l'écrit.

Adoptée : 23-01-2013

- 9.1.2. Que l'ADÉOA se positionne contre les coupes annoncées dans le financement des services éducatifs en petite enfance et demande un réinvestissement.

Adoptée : 27-11-2015

9.2. Accessibilité aux services de santé

- 9.2.1. En faveur de la création de postes en orthophonie et en audiologie.

Adoptée : 23-01-2013

- 9.2.2. Que l'ADÉOA reconnaisse le droit à l'avortement comme un droit à la santé et qu'elle s'oppose à toute mesure ou action allant à l'encontre de ce droit.

Adoptée : 21-10-2022

- 9.2.3. Que l'ADÉOA s'engage à entreprendre des démarches quant à la bonification de l'offre de services en orthophonie et en audiologie couverts par l'Alliance Étudiante pour la Santé au Québec (ASEQ).

Adoptée : 21-10-2022

- 9.2.4. Que l'ADÉOA demande au gouvernement provincial de considérer des moyens alternatifs à l'imposition de quotas individuels pour les médecins de familles afin d'améliorer l'accès aux soins de première ligne, dont l'informatisation des dossiers de patients, l'accès adapté, et l'augmentation de la collaboration interprofessionnelle.

Adoptée : 10-04-2015

- 9.2.5. Que l'ADÉOA se positionne en faveur de mesures fiscales, ne creusant pas les inégalités sociales, afin d'augmenter les revenus de l'État québécois et d'effectuer un réinvestissement dans les services publics, notamment les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux.

Adoptée : 10-04-2015

- 9.2.6. Que l'ADÉOA s'oppose à la pratique consistant à adopter des projets de lois réformant les services publics de manière unilatérale et sans consultation auprès de la population.

Adoptée : 10-04-2015

- 9.2.7. Que l'ADÉOA déplore la concentration et la centralisation des pouvoirs entre les mains du ministre de la Santé et de super cadres nommés par le gouvernement, au détriment d'une gestion plus locale et axée sur les besoins constatés sur le terrain.

Adoptée : 10-04-2015

- 9.2.8. Que l'ADÉOA se positionne contre toute restriction linguistique limitant l'accès aux services pour les élèves multilingues, et qu'elle favorise une offre de services inclusive et adaptée à la diversité linguistique des usagers.

Adoptée : 15-04-2026

9.3. Accès à l'information

- 9.3.1. Considérant que le transfert des connaissances est primordial à la pratique en orthophonie et audiologie, nous sommes contre les restrictions éventuelles dans les périodiques.

Adoptée : 19-01-2014

- 9.3.2. Que l'ADÉOA encourage les initiatives qui favorisent l'indépendance numérique afin de protéger la mémoire associative.

Adoptée : 15-04-2025

9.4. Coupures et Austérité

- 9.4.1. Que l'ADÉOA se positionne en solidarité contre les coupures de postes dans les autres professions touchant les services au niveau des services sociaux, de la santé et de l'éducation.

Adoptée : 07-11-2014

- 9.4.2. Que l'ADÉOA se positionne contre les coupures dans les services aux élèves en difficulté et/ou avec des besoins particuliers en milieu scolaire.

Adoptée : 07-11-2014

- 9.4.3. Que l'ADÉOA se positionne contre un désengagement de l'état dans l'allocation des services publics, notamment la santé, l'éducation et les services sociaux.

Adoptée : 07-11-2014

- 9.4.4. Que l'ADÉOA appuie le financement public des organismes d'alphabétisation œuvrant au Québec.

Adoptée : 07-11-2014

- 9.4.5. Que l'ADÉOA appuie les activités organisées par les organismes d'alphabétisation œuvrant au Québec.

Adoptée : 07-11-2014

- 9.4.6. Considérant la longueur actuelle des listes d'attente et les besoins criants en orthophonie et audiologie de certaines populations, que l'ADÉOA se positionne pour la création de postes en orthophonie et audiologie dans le secteur public, notamment dans le domaine de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

Adoptée : 07-11-2014

9.5. Conditions de travail

- 9.5.1. Que l'ADÉOA appuie les mesures visant à améliorer les conditions de travail des orthophonistes et audiologistes dans le secteur public.

Adoptée : 15-04-2024

- 9.5.2. Que l'ADÉOA appuie les mesures visant l'amélioration des conditions d'enseignement à l'Université de Montréal et dans les milieux cliniques.

Adoptée : 15-04-2024

- 9.5.3. Que l'ADÉOA défende et supporte les initiatives citoyennes et étudiantes visant à améliorer les salaires des orthophonistes et audiologistes.

Adoptée : 24-09-2024

9.6. Égalité et équité des genres

- 9.6.1. En faveur de l'équité salariale.

Adoptée : 23-01-2013

9.7. *Communautés marginalisées*

- 9.7.1. Que l'ADÉOA reconnaisse la diversité de genre et défende le droit au respect identitaire de chaque personne.

Adoptée : 13-04-2021

- 9.7.2. Que l'ADÉOA se positionne en tant qu'alliée envers la communauté trans, non-binaire et auprès de toute la communauté LGBTQ2S+.

Adoptée : 10-11-2021

- 9.7.3. Que l'ADÉOA reconnait la présence de racisme systémique au Québec et au sein des institutions universitaires et s'engage à prendre action dans une lutte antiraciste.

Adoptée : 15-10-2020

- 9.7.4. Que l'ADÉOA reconnait la présence de capacitisme au Québec et au sein des institutions universitaires, s'engage à prendre action en lien avec ce sujet et supporte les initiatives qui favorisent l'accessibilité.

Adoptée : 15-04-2025

- 9.7.5. Que l'ADÉOA se positionne contre les lois 9 et 94, empêchant les personnes étudiantes de porter un signe religieux lors de leurs stages dans les milieux d'éducation scolaire.

Adoptée : 15-04-2026

9.8. *Premiers peuples (Inuits, Premières Nations et Métis)*

- 9.8.1. Que l'ADÉOA reconnaisse que l'Université de Montréal se trouve sur des terres qui font partie du territoire traditionnel non cédé des Kanien'keha:Ka (Mohawks) appartenant à la Confédération Ho-de-no-sau-nee-ga (Haudenosaunee) qui a longtemps servi de lieu de rassemblement et d'échange entre les nations autochtones.

Adoptée : 15-09-2021

- 9.8.2. Que l'ADÉOA se positionne en faveur de la décolonisation des savoirs et des pouvoirs à l'Université de Montréal.

Adoptée : 15-04-2025

- 9.8.3. Que l'ADÉOA soutienne l'importance de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Adoptée : 24-09-2024

- 9.8.4. Que l'ADÉOA soutienne l'entreprise d'actions pour améliorer les services en orthophonie et en audiologie auprès des personnes autochtones.

Adoptée : 24-09-2024

- 9.8.5. Que l'ADÉOA soutienne l'importance de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Adoptée : 24-09-2024

9.9. *Accès aux produits hygiéniques*

- 9.9.1. Que l'ADÉOA soutienne que toute personne ayant un utérus ait accès à des produits hygiéniques lorsque besoin.

Adoptée : 02-02-2022

9.10. *Conflits armés*

- 9.10.1. Que l'ADÉOA se positionne contre les conflits armés

Adoptée : 15-04-2024

9.11. *Crise du logement*

- 9.11.1. Que l'ADÉOA se positionne pour l'accès abordable au logement.

Adoptée : 15-04-2024

9.12. *Environnement*

- 9.12.1. Que l'ADÉOA fasse preuve d'écoresponsabilité lors des événements et de l'achat de matériel.

Adoptée : 24-09-2024

9.13. *Santé physique et psychologique*

- 9.13.1. Que l'ADÉOA reconnaisse les enjeux de santé mentale auxquels les étudiant·e·s sont confronté·e·s, dénonce les facteurs qui les causent et prenne action pour favoriser la santé mentale des étudiant·e·s.

Adoptée : 15-04-2025

- 9.13.2. Que l'ADÉOA dénonce les violences à caractère sexuel (VACS) et la culture dans laquelle elles s'inscrivent et prenne action à les prévenir.

Adoptée : 15-04-2025

9.14. *Transport*

- 9.14.1. Que l'ADÉOA encourage les initiatives en lien avec la bonification des services de transport en actif et commun, ainsi qu'à leur accessibilité.

Adoptée : 15-04-2025

10. MOBILISATION ÉTUDIANTE

10.1. *Parc immobilier de l'Université de Montréal*

- 10.1.1. Que l'ADÉOA soutienne le rassemblement citoyen pour la sauvegarde du pavillon 1420 Mont-Royal

Adoptée : 23-01-2013

- 10.1.2. Que l'ADÉOA reconnaisse que la vente du pavillon 1420 Mont-Royal va à l'encontre d'une gestion rigoureuse du parc immobilier de l'Université de Montréal.

Adoptée : 23-01-2013

10.2. Accès aux services / FAÉCUM

- 10.2.1. Que l'ADÉOA se positionne en faveur de l'accès aux services de la FAÉCUM dans les pavillons décentralisés.

Adoptée : 15-04-2024

10.3. Regroupement étudiants

- 10.3.1. Le cas advenant où un regroupement d'associations étudiantes en Santé ou en éducation, regroupement formé d'étudiant(e)s représentant différentes associations étudiantes, se crée pour discuter des problématiques en Santé ou en éducation et pour défendre les divers intérêts des professions en Santé ou en éducation, que l'ADÉOA se joigne au regroupement, participe aux discussions et à l'organisation de mobilisations pacifiques, et ce, en considérant les positions adoptées par l'ADÉOA.

Adoptée : 23-01-2013

11. GOUVERNANCE

11.1. Transparence

- 11.1.1. En faveur d'une gestion adéquate et transparente des universités.

Adoptée : 23-01-2013

12. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

12.1. Urgence climatique

- 12.1.1. Que l'ADÉOA reconnaisse l'urgence climatique et l'importance de la mobilisation étudiante quant aux enjeux environnementaux.

Adoptée : 10-11-2021

12.2. Investissements gouvernementaux

- 12.2.1. Que l'ADÉOA s'oppose au projet du troisième lien entre Québec et Lévis proposé par le gouvernement caquiste de François Legault dû aux impacts environnementaux

Adoptée : 10-11-2021

12.3. Énergies fossile et désinvestissement de l'UdeM

- 12.3.1. L'ADÉOA se positionne en faveur d'une plus grande transparence quant à la nature des investissements du RRUM et du fonds de dotation de l'Université de Montréal.

Adoptée : 10-12-2020

- 12.3.2. L'ADÉOA demande au RRUM et au fonds de dotation de se doter chacun d'un plan afin de retirer, en cinq ans maximum, leurs investissements des 200 plus importantes compagnies œuvrant dans le secteur de l'énergie fossile, telles que recensées par le Carbon Underground 200TM.

Adoptée : 10-12-2020

- 12.3.3. Que l'ADÉOA se positionne pour le désinvestissement financier de l'Université de Montréal au sein d'institutions, d'organismes et d'entreprises -- intérieures et extérieures à l'Université de Montréal -- dont les pratiques mettent en danger nos environnements locaux et globaux, en insistant en priorité sur le désinvestissement des énergies fossiles d'ici 2025, à hauteur de 132 millions.

Adoptée : 14-12-2021